



URSSAF PACA

Siège social – 20 Avenue Viton, 13009 Marseille

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
MARCHÉ DE AOO 04/2026 – MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DU SITE DE MARSEILLE
LOT 3 – SÉCURITÉ INCENDIE / DÉSENFUMAGE

Maître d'ouvrage	URSSAF PACA
Objet du marché	Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie
Référence	Lot 3
Phase	Exploitation – Bâtiment neuf
Date	mai 2026

1. OBJET ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie et de désenfumage du siège de l'URSSAF PACA, situé 20 avenue Viton à Marseille (13009).

Il s'inscrit dans le cadre de l'opération de reconstruction en tiroir des bâtiments (référence projet 21019) dont les installations SSI/SMSI ont été réalisées par Tech9 Energie, avec des équipements de la marque ASD et URA.

1.2 Périmètre des installations

Le périmètre couvert par le présent marché comprend l'ensemble des installations suivantes :

- Système de Sécurité Incendie (SSI) : centrale ECS Héphaïs 1024 Couleur ASD, Centrale de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) ATENA ASD
- Alimentation de sécurité HEPHEA 48V ASD
- Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) : déclencheurs manuels DMA05F, diffuseurs sonores/visuels DSF2000, diffuseurs sonores non autonomes AVS2000-SIP, diffuseurs lumineux DFD2000
- Détection automatique : détecteurs de fumée optiques OA12F-TROP, indicateurs d'action IND05, éléments déportés ED4L-SEFI
- Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) : DAC ELEC, panneaux lumineux PLPARK
- Désenfumage : extracteurs CALADAIR MAXIPLUS 315 D48, tourelles VIM TEDH F400 et TEDV F400, caissons VIM KDTA F400, extracteurs parking VIM THGT F400, volets RFT AVANTAGE
- Clapets coupe-feu RF T CR120 – MG2A (RF-t)
- Éclairage de sécurité (BAES) : blocs d'ambiance URAONE IP42 IK07 SATI, blocs d'évacuation URAONE IP42 IK07 SATI, URAJET IP55 IK08 SATI, télécommandes SATI, grilles de protection IK10

1.3 Documents de référence

Les documents contractuels de référence sont les suivants :

- CCTP DCE Lot 02 – Clos-Couvert – Chapitre 1 Terrassements/Gros-Œuvre (réf. 21019, indice B, 02/10/2023)
- Fiches d'Approbation de Fourniture (DAF) émises par Tech9 Energie le 03/02/2025
- Plans CFO/CFA pièces graphiques (204 planches, réf. 21019)
- Fiches techniques constructeurs ASD (DMA05F, DSF2000, AVS2000-SIP, DFD2000, Héphaïs 1024, ATENA, HEPHEA 48V) et URA (URAONE, URAJET)
- Tableur de synthèse des équipements et prestations de maintenance (Sécurité.xlsx)

2. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

2.1 Textes réglementaires

- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP

Arrêté du 18 novembre 1987 relatif aux installations de désenfumage dans les établissements recevant du public

- Décret n°2023-695 du 31 juillet 2023 (vérifications des installations de sécurité incendie)
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances (accessibilité – diffuseurs DFD2000 / DSF2000)

2.2 Normes applicables

Norme	Objet
NFS 61-970	Règles d'installation des SSI
NFS 61-932	Règles d'installation des SMSI
NFS 61-933	Maintenance des SSI
NFS 32-001	Diffuseurs sonores – Spécifications
NF EN 54-23	Dispositifs d'alarme optiques
NF EN 54-3	Dispositifs sonores d'alarme feu
NF C15-100	Installations électriques basse tension
NFS 61-949	CMSI – règles d'installation et de maintenance
UTE C71-830	Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
NF EN 50172	Systèmes d'éclairage de sécurité

2.3 Certifications des équipements

Équipement	Référence	Certification
Déclencheur manuel	DMA05F	NF-SSI : DM-003-A
Diffuseur sonore/visuel	DSF2000	NF508 (DS 043 A) + EN54-23
Diffuseur sonore non autonome	AVS2000-SIP	NF-SSI : DS-012-A
Diffuseur lumineux	DFD2000	NF508 (DL 015) + EN54-23

Équipement	Référence	Certification
BAES ambiance/évacuation	URAONE / URAJET	NF AEAS + NF Environnement SATI

3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU TITULAIRE

Dans les 21 jours calendaires suivant la notification du marché, le titulaire remet au maître d'ouvrage un Rapport d'État Initial (REI) des installations de son lot. Ce rapport comprend : l'inventaire contradictoire de l'ensemble des équipements relevant du présent lot (avec repères BIM et références constructeurs), les non-conformités relevées lors de la visite initiale avec leur niveau de criticité (bloquant / majeur / mineur), l'état des carnets d'entretien et des registres existants, les éventuels points bloquants pour l'exécution du Plan de Maintenance Préventive, ainsi qu'une vérification de la cohérence entre la maquette BIM de référence et la réalité terrain. Le REI est remis avant le démarrage effectif des premières visites préventives.

3.1 Qualifications

Le titulaire devra justifier des qualifications et certifications suivantes :

- Qualification APSAD N17 ou équivalente pour la maintenance des SSI
- Agrément constructeur ASD pour la maintenance du SSI Héphaïs 1024 et du CMSI ATENA
- Habilitations électriques du personnel d'intervention conformes à la publication UTE C18-510
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité

3.2 Personnel

Le personnel affecté aux prestations devra :

- Être formé sur les équipements ASD (Héphaïs 1024, CMSI ATENA, HEPHEA 48V) par le constructeur ou son distributeur agréé (ACF – Aix-en-Provence)
- Disposer des habilitations électriques requises (au minimum H0B – BR)
- Porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés lors de chaque intervention
- Être en mesure de produire à première demande une carte professionnelle et le document d'habilitation constructeur

3.3 Documentation

Le titulaire devra :

- Tenir à jour le registre de sécurité de l'établissement après chaque intervention
- Remettre un rapport d'intervention dans les 5 jours ouvrés suivant chaque visite préventive
- Établir un rapport annuel de synthèse récapitulant l'état des installations, les interventions réalisées et les préconisations
- Signaler immédiatement au maître d'ouvrage tout défaut susceptible de compromettre la sécurité des personnes
- Conserver un exemplaire de chaque rapport d'intervention pendant la durée du marché

3.4 Coordination et accès

Le titulaire prendra contact avec le responsable sécurité du site au minimum 48 heures avant chaque visite planifiée. Il se conformera aux règles de sécurité du site et aux consignes internes à l'URSSAF PACA. Les interventions correctives urgentes seront déclenchées dans un délai de 4 heures suivant l'appel du maître d'ouvrage.

3.5 Intégration à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

3.5.1 Principe général

Le bâtiment du siège de l'URSSAF PACA est équipé d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Le titulaire du présent marché devra intégrer l'ensemble de ses prestations dans cet environnement GTB, tant pour la remontée des alarmes et défauts que pour la traçabilité des interventions et le pilotage des équipements autorisés.

3.5.2 Obligations d'interfaçage

Le titulaire devra :

- Vérifier et maintenir la compatibilité des interfaces entre la centrale SSI Héphaïs 1024, le CMSI ATENA et le système GTB existant (protocoles BACnet/IP, Modbus ou protocole propriétaire selon le contrôleur GTB en place)

- S'assurer que l'ensemble des alarmes (détection incendie, défauts SSI/SMSI, états DAS) remontent correctement vers le superviseur GTB à chaque visite préventive
- Contrôler le bon paramétrage des seuils d'alarme et des états de défaut au niveau de la GTB après toute intervention sur les équipements SSI/SMSI
- Renseigner le journal d'événements de la GTB lors de chaque intervention (date, nature de l'opération, technicien, état final de l'installation)
- Signaler immédiatement au gestionnaire GTB tout dysfonctionnement d'un point de remontée d'information (capteur, module de communication, passerelle)
- Participer, à la demande du maître d'ouvrage, aux réunions de coordination GTB multi-lots (lots CVC, CFO/CFA, équipements de sûreté) afin d'assurer la cohérence des remontées d'information

3.5.3 Exploitation des données GTB

Le titulaire exploitera les historiques d'alarmes et de défauts exportés par la GTB pour affiner son programme de maintenance préventive. Il intégrera les courbes de dérive (fréquence d'alarmes intempestives, taux de défaut par zone) dans son rapport annuel de synthèse et proposera, le cas échéant, un plan d'action corrective ou d'optimisation du paramétrage.

3.5.4 Obligations documentaires GTB

- Fournir, en fin de marché, un dossier de récolement des points GTB liés aux installations de sécurité incendie (liste des points surveillés, adresses, états, seuils)
- Mettre à jour la cartographie GTB en cas de modification d'un équipement (ajout, remplacement, suppression d'un capteur ou d'un DAS)
- Transmettre les exports de données GTB pertinents (historique alarmes, énergies, temps de réponse des DAS) au format compatible avec le système de gestion du maître d'ouvrage (CSV, XML ou API REST selon spécification)

3.6 Utilisation de la maquette numérique BIM (Building Information Modeling)

3.6.1 Contexte et maquette numérique de référence

Le projet de reconstruction du siège de l'URSSAF PACA a été conçu en BIM (Building Information Modeling). Une maquette numérique de référence, au format IFC 2x3 ou IFC 4, est mise à disposition du titulaire par le maître d'ouvrage dès la notification du marché. Cette maquette constitue le référentiel géométrique et documentaire de l'ensemble des installations, y compris les systèmes de sécurité incendie et de désenfumage. Les pièces graphiques CFO/CFA jointes au dossier marché (204 planches) en sont l'expression graphique 2D de référence.

3.6.2 Obligations du titulaire vis-à-vis du BIM

Le titulaire devra :

- Disposer d'au moins un logiciel de visualisation IFC (ex. : BIMvision, Solibri Anywhere, Autodesk Viewer) et être en mesure de consulter la maquette numérique de référence pour la préparation de chaque intervention
- Localiser précisément les équipements à maintenir via la maquette BIM avant toute intervention, afin de réduire les temps de recherche sur site et de limiter les risques d'erreur de localisation
- Mettre à jour les propriétés des objets BIM (attributs IFC : statut, date de dernière maintenance, référence de l'intervention, état de conformité) après chaque opération de maintenance, selon le protocole BIM défini par le BIM Manager du maître d'ouvrage
- Signaler au BIM Manager toute discordance constatée entre la maquette numérique et la réalité terrain (équipement déplacé, remplacé ou absent) afin que la maquette soit corrigée et reste conforme à l'as-built
- Fournir, en cas de remplacement d'un équipement, les données techniques du nouvel équipement (référence, marque, fiche technique) permettant la mise à jour de l'objet BIM correspondant

3.6.3 Niveau de détail et attributs BIM requis

Les équipements de sécurité incendie sont modélisés à un niveau de détail LOD 300 minimum dans la maquette de référence. Chaque objet BIM doit à minima contenir les propriétés suivantes, que le titulaire s'engage à maintenir à jour :

- Identifiant unique de l'équipement (GUID IFC)
- Désignation, marque, référence commerciale, numéro de série

- Date de pose, date de la dernière maintenance préventive, date prévisionnelle de prochaine maintenance
- Statut de conformité (Conforme / Non-conforme / En attente d'intervention)
- Référence du rapport d'intervention associé
- Durée de vie prévisionnelle et date de remplacement recommandée

3.6.4 Coordination BIM et livraison en fin de marché

- Se conformer au protocole BIM établi par le BIM Manager du maître d'ouvrage, remis en début de marché
- Déposer les fichiers IFC mis à jour sur la plateforme de gestion documentaire BIM (type Autodesk ACC, BIM 360, ou outil équivalent défini par le maître d'ouvrage) dans un délai de 15 jours après chaque visite annuelle
- Livrer, en fin de marché, une maquette numérique consolidée et à jour (as-maintained) au format IFC, accompagnée d'un tableur de synthèse des attributs de maintenance de tous les équipements
- Participer aux revues de maquette BIM organisées par le maître d'ouvrage (fréquence : au minimum une fois par an, ou à la demande en cas de travaux modificatifs)

4. MAINTENANCE PRÉVENTIVE – P2

4.1 Principes généraux

La maintenance préventive comprend toutes les opérations programmées permettant de maintenir les installations en état de fonctionnement et de conformité réglementaire. Elle comprend des visites annuelles, semestrielles et pluriannuelles selon les équipements.

Toutes les opérations de maintenance préventive seront réalisées en dehors des heures d'occupation des locaux, sauf accord écrit préalable du maître d'ouvrage.

4.2 SSI – ECS Héphaïs 1024 Couleur (ASD)

4.2.1 Prestations annuelles

- Vérification de l'alimentation secteur et de l'alimentation de secours
- Contrôle des serrages et des borniers de raccordement
- Test de l'ensemble des boucles SDI (détection incendie)
- Test des lignes DAS et des commandes de mise en sécurité
- Vérification du fonctionnement de l'UGA (Unité de Gestion d'Alarme)
- Contrôle des voyants, de la signalisation et des reports
- Test des fonctions de défaut et procédures de réarmement
- Mise à jour du journal de maintenance intégré à la centrale

4.2.2 Prestations pluriannuelles (tous les 4 à 5 ans)

- Test complet SDI + SMSI, contrôle de toutes les boucles
- Contrôle et test des cartes électroniques internes
- Vérification et test de la programmation
- Remplacement des batteries de secours
- Mise à jour du firmware si disponible (avec accord constructeur)

4.3 CMSI ATENA (ASD)

4.3.1 Prestations annuelles

- Vérification de l'alimentation secteur et de l'alimentation de secours (12h en veille, 10 min en alarme)
- Contrôle des serrages et des borniers
- Test de toutes les lignes DAS raccordées
- Test des commandes manuelles de mise en sécurité
- Simulation des défauts CMSI et vérification des reports
- Contrôle de l'ensemble des voyants et affichages

4.3.2 Prestations pluriannuelles (tous les 3 à 5 ans)

- Test complet de mise en sécurité de l'ensemble de l'installation
- Contrôle des cartes électroniques internes
- Vérification complète du câblage et des connexions
- Test de l'alimentation de secours (charge/décharge)

4.3.3 Prestations pluriannuelles (tous les 4 à 5 ans)

- Remplacement des batteries

4.4 Alimentation de sécurité HEPHEA 48V (ASD)

4.4.1 Prestations annuelles

- Contrôle de l'alimentation principale et de secours
- Mesure des tensions de sortie et vérification de la charge des batteries
- Contrôle du bon fonctionnement des indicateurs de défaut
- Vérification des grilles et orifices de ventilation

4.4.2 Prestations pluriannuelles (tous les 3 à 5 ans)

- Test complet charge/décharge
- Contrôle des cartes internes
- Mesure de la capacité résiduelle des batteries

4.4.3 Prestations pluriannuelles (tous les 4 à 5 ans)

- Remplacement des batteries

4.5 SMSI – Déclencheurs manuels DMA05F (ASD)

Prestations annuelles

- Contrôle visuel de l'état physique de chaque déclencheur (boîtier ABS rouge, 170g)
- Test de déclenchement à l'aide de la clé de test CTDM
- Réarmement à l'aide de la clé CRDM après test
- Vérification de la tension d'alimentation (12 à 28V, nominal 24V)
- Contrôle de la signalisation au niveau de la centrale Héphaïs 1024
- Vérification de l'isolateur de court-circuit intégré
- Contrôle de la localisation : à chaque niveau à proximité immédiate des escaliers et au RDC à proximité de chaque sortie

4.6 SMSI – Dispositifs sonores et visuels DSF2000 (ASD)

Prestations annuelles

- Contrôle visuel de l'état (boîtier ABS V0, Ø 109mm, H 84mm, 200g)
- Test de la fonction sonore (NFS32-001 classe A sous 24Vdc)
- Test de la fonction visuelle (diffuseur lumineux rouge ou blanc)
- Vérification de la consommation (< 40mA sous 24V)
- Contrôle de l'indice de protection IP21C

4.7 SMSI – Diffuseurs sonores non autonomes AVS2000-SIP (ASD)

Prestations annuelles – Circulations

- Contrôle visuel de l'état (ABS V0, 109×84mm, 200g)
- Test de la puissance sonore (92 dB à 1m en classe A)
- Vérification du verrouillage tête-socle par clips
- Contrôle de la surveillance de ligne par inversion de polarité
- Test de la consommation en veille (négligeable) et en alarme (2mA max classe A)
- Vérification de la température d'utilisation (0°C à +50°C) et de l'hygrométrie (≤93%HR)

4.8 SMSI – Diffuseurs lumineux DFD2000 (ASD) – Sanitaires

Prestations annuelles

- Contrôle visuel (ABS 5VB, Ø 109,5mm, 150g, blanc cassé)
- Test du flash lumineux (fréquence 0,60 Hz, impulsion 170ms)
- Mesure de la puissance lumineuse (21 Cd version B1, ≤ 50 Cd conformément à NFS 61-932)
- Vérification de la consommation (< 30mA sous 24V)
- Contrôle de la connexion sur bornes à vis

4.9 Détection automatique – Détecteurs OA12F-TROP, IND05, ED4L-SEFI

Prestations annuelles

- Test fonctionnel de chaque détecteur optique de fumée OA12F-TROP (avec tropicalisation)
- Vérification des indicateurs d'action IND05 (report visuel à distance)
- Test des modules ED4L-SEFI (4×2 entrées + 4 sorties surveillées)
- Contrôle de la remontée d'information vers la centrale Héphaïs 1024
- Nettoyage si nécessaire des chambres de détection

4.9bis DAS – Panneaux lumineux parking PLPARK ASD

Équipement : Panneau Lumineux PARKING PLPARK ASD – DAS commandé par le CMSI ATENA – Signal de mise en sécurité sur parking.

Prestations annuelles – PLPARK ASD

Équipement / Organe	Tâche	Périodicité	Observations
PLPARK ASD	Test de mise en sécurité depuis le CMSI : vérification du passage de l'état « repos » à l'état « alarme » (affichage lumineux, changement d'état DAS)	Annuel	Coordonné avec essai CMSI ATENA
PLPARK ASD	Contrôle de l'alimentation et de l'état de la lentille/vitre (propreté, intégrité)	Annuel	Nettoyage si encrassement
PLPARK ASD	Vérification des connexions électriques et de la fixation mécanique	Annuel	

4.10 Désenfumage

4.10.1 Extracteur local GF – CALADAIR MAXIPLUS 315 D48

Prestations annuelles :

- Contrôle du bon fonctionnement de l'extracteur
- Nettoyage du caisson
- Contrôle de l'étanchéité
- Resserrage de la courroie

4.10.2 Tourelles de désenfumage VIM TEDH F400 / TEDV F400

Prestations semestrielles :

- Nettoyage si nécessaire
- Vérification de l'absence de frottement de la turbine
- Resserrage des connexions du moteur
- Mesure des intensités absorbées du moteur
- Vérification des ouïes de refroidissement
- Contrôle des fixations

À la mise en fonctionnement/remise en service :

- Vérification du sens de rotation de la turbine
- Contrôle des connexions électriques et du raccordement à la terre
- Vérification des connexions aérauliques

4.10.3 Caisson action transmission VIM KDTA F400

Prestations semestrielles :

- Essai de bon fonctionnement

Prestations annuelles :

- Inspection complète – contrôles mécaniques – nettoyage
- Maintenance approfondie : courroies, moteur, transmission

4.10.4 Volets de désenfumage RFT AVANTAGE

Prestations semestrielles :

- Essai de bon fonctionnement

Prestations annuelles :

- Inspection et maintenance complète – contrôles mécaniques – nettoyage

4.10.5 Extracteur parking VIM THGT F400

Prestations semestrielles :

- Essai de bon fonctionnement

Prestations annuelles :

- Inspection maintenance complète – contrôles mécaniques – nettoyage
- Maintenance approfondie : moteur, volute

4.11 Clapets coupe-feu RF T CR120 – MG2A (RF-t)

Prestations semestrielles

- Contrôler la propreté intérieure du clapet et nettoyage si nécessaire
- Contrôler l'état de la lame et des joints d'étanchéité
- Contrôler le bon fonctionnement du mécanisme en fermant et ouvrant la lame manuellement
- Vérifier que les câbles (alimentation et/ou contacts de position) ne sont pas endommagés
- Vérifier que la lame s'ouvre et se ferme correctement via le système de contrôle
- Vérifier que le clapet exerce correctement sa fonction dans le cadre du système de contrôle
- Contrôler que la lame est en position ouverte après toute intervention

4.12 Éclairage de sécurité – BAES (URA)

4.12.1 BAES d'ambiance URAONE IP42 IK07 SATI (réf. 111227V)

Prestations annuelles (conformément à UTE C71-830) :

- Test de l'autonomie 1 heure en mode éclairage de sécurité
- Vérification du flux lumineux (400lm, consommation 0,8W)
- Contrôle de l'état de la batterie intégrée
- Vérification de la fonction SATI (Système Automatique de Test Intégré)
- Contrôle de la tenue au fil incandescent (960°C)
- Test de la télécommande de mise au repos (réf. 140011, capacité 600 blocs)

4.12.2 BAES d'évacuation URAONE IP42 IK07 SATI (réf. 111013V)

Prestations annuelles :

- Test de l'autonomie 1 heure avec fonction visibilité+
- Vérification du flux lumineux (45lm, 0,8W)
- Contrôle de la certification NF AEAS et NF Environnement SATI
- Test des différents modes de pose (encastré, plaque)

4.12.3 BAES d'évacuation URAJET IP55 IK08 SATI (réf. 111317V) – Toiture

Prestations annuelles :

- Test de l'autonomie 1 heure avec fonction visibilité+
- Vérification du flux lumineux (45lm, 0,8W) et de l'IP55
- Contrôle de l'IK08 (résistance aux chocs)

4.12.4 Grilles de protection IK10 (réf. 168001 URALIFE)

Prestations annuelles :

- Contrôle visuel de l'intégrité des grilles en acier inox (365×234×98mm)
- Vérification des 4 points de fixation

5. MAINTENANCE CORRECTIVE – P3

5.1 Définition

La maintenance corrective courante (P3) comprend toutes les interventions de dépannage et de remise en état consécutives à une défaillance ou à un défaut constaté sur les installations. Elle ne comprend pas le remplacement de gros équipements (P4).

5.2 Délais d'intervention

Niveau de priorité	Situation	Délai d'intervention
Urgence critique	Défaut sur la centrale SSI ou le CMSI – Installation hors service	4 heures (24h/24, 7j/7)
Urgence haute	Défaut sur une boucle SDI ou un DAS – Zone partiellement hors service	8 heures ouvrées
Standard	Défaut sur un diffuseur, un déclencheur, un BAES ou un équipement de désenfumage isolé	48 heures ouvrées
Planifié	Remplacement d'un composant usé identifié lors d'une visite préventive	Dans les 10 jours ouvrés

5.3 Prestations incluses dans la corrective courante

- Diagnostic de la panne et localisation de la défaillance
- Réparation ou remplacement des composants défectueux de faible valeur unitaire (< 300 € HT)
- Remplacement des déclencheurs manuels DMA05F défectueux
- Remplacement des diffuseurs sonores AVS2000-SIP, DSF2000 et DFD2000 défectueux
- Remplacement des détecteurs OA12F-TROP et indicateurs IND05 défectueux
- Remplacement des BAES d'ambiance et d'évacuation (URAONE, URAJET) défectueux
- Remplacement des batteries de la centrale et du CMSI (hors remplacement systématique pluriannuel)
- Réarmement et remise en service après intervention
- Mise à jour du registre de sécurité et transmission d'un rapport d'intervention

5.4 Prestations exclues de la corrective courante

Sont exclues du P3 et feront l'objet d'un devis séparé (P4) :

- Remplacement complet de la centrale ECS Héphaïs 1024
- Remplacement complet du CMSI ATENA
- Remplacement complet de l'alimentation HEPHEA 48V
- Remplacement des extracteurs ou tourelles de désenfumage (CALADAIR, VIM)
- Travaux de câblage importants consécutifs à des dégradations extérieures
- Modifications de l'installation initiale

5.5 Gestion des pièces de rechange

Le titulaire s'engage à maintenir en stock ou à garantir un délai d'approvisionnement compatible avec les délais d'intervention définis ci-dessus pour les pièces suivantes :

- Déclencheurs manuels DMA05F-2 et DMA05F-E
- Diffuseurs DSF2000-B / DSF2000-R
- Diffuseurs AVS2000-SIP
- Diffuseurs DFD2000-B1 / DFD2000-R1
- Détecteurs OA12F-TROP

- Batteries de rechange pour centrales et alimentations
- BAES URAONE (réf. 111227V et 111013V) et URAJET (réf. 111317V)

Le titulaire devra produire, à la demande du maître d'ouvrage, les justificatifs d'approvisionnement et le bon de livraison des pièces remplacées.

6. PLANIFICATION DES VISITES

6.1 Programme annuel de maintenance

Dans les 30 jours suivant la notification du marché, le titulaire soumettra au maître d'ouvrage un programme annuel prévisionnel de maintenance, validé par le responsable sécurité du site.

6.2 Tableau de synthèse des fréquences

Équipement	Fréquence	Période recommandée
CMSI ATENA	Annuelle	T1 (1er trimestre)
SSI Héphaïs 1024	Annuelle	T1
Alimentation HEPHEA 48V	Annuelle	T1
Déclencheurs manuels DMA05F	Annuelle	T1
Diffuseurs DSF2000 / AVS2000 / DFD2000	Annuelle	T2
Détecteurs OA12F-TROP / IND05 / ED4L	Annuelle	T2
BAES URAONE / URAJET (test autonomie)	Annuelle	T2
PLPARK ASD	Annuelle	T2
Clapets coupe-feu RF T CR120	Semestrielle	T1 + T3
Tourelles désenfumage VIM TEDH F400 / TEDV F400	Semestrielle	T1 + T3
Volets désenfumage RFT AVANTAGE	Semestrielle	T1 + T3
Caisson VIM KDTA F400	Semestrielle + annuelle	T1 + T3 (semest.) / T2 (annuel)
Extracteur parking VIM THGT F400	Semestrielle + annuelle	T1 + T3 (semest.) / T2 (annuel)
Extracteur CALADAIR MAXIPLUS 315	Annuelle	T2
Remplacement batteries (centrales)	4 à 5 ans	Selon état constaté

7. RAPPORTS ET DOCUMENTATION

7.1 Rapport d'intervention

À l'issue de chaque visite préventive ou intervention corrective, le titulaire remettra un rapport d'intervention comprenant :

- Identification de l'intervention (date, heure, technicien)
- Description des équipements vérifiés / dépannés
- Résultats des tests et mesures effectués
- Anomalies constatées et actions correctives réalisées
- Préconisations pour les prochaines interventions
- Signature du technicien et du représentant du maître d'ouvrage

7.2 Rapport annuel de synthèse

Le titulaire établira chaque année, dans les 30 jours suivant la dernière visite annuelle, un rapport de synthèse incluant :

- Bilan des interventions préventives et correctives de l'année
- État général des installations (conformité réglementaire, usure, risques identifiés)
- Tableau de suivi des non-conformités et des actions menées
- Recommandations pour l'année suivante (renouvellements, mises à niveau)
- Mise à jour du carnet de vie de l'installation

7.3 Registre de sécurité

Le titulaire émargera le registre de sécurité de l'établissement après chaque intervention. Il veillera à ce que les informations inscrites soient conformes aux exigences du règlement de sécurité applicable.

8. CONDITIONS D'EXÉCUTION

8.1 Sécurité sur le chantier

Le titulaire est seul responsable de la sécurité de ses agents lors des interventions. Il appliquera les procédures de consignation électrique conformément à la publication UTE C18-510. Toute neutralisation temporaire d'un équipement de sécurité (détecteur, DAS, diffuseur) sera signalée au responsable sécurité et consignée.

8.2 Continuité de service

Les interventions qui nécessitent la mise hors service temporaire d'une zone de détection ou d'alerte devront être préalablement autorisées par écrit par le maître d'ouvrage. La durée de mise hors service sera réduite au minimum. Des mesures compensatoires (rondes de sécurité renforcées) pourront être exigées pendant cette période.

8.3 Gestion des déchets

Le titulaire prendra en charge l'évacuation et le traitement des équipements et composants remplacés, conformément à la réglementation DEEE en vigueur. Il fournira les bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant (batteries, cartes électroniques).

8.4 Accès et badge

L'accès au site est soumis à une procédure d'accueil et de badge définie par l'URSSAF PACA. Le titulaire communiquera la liste nominative de ses techniciens habilités au maître d'ouvrage avant le début du marché et à chaque modification.

9. ANNEXES

Annexe 1 – Liste des équipements installés

Désignation	Référence	Marque	Localisation	Certification
Déclencheur manuel adressable	DMA05F-2	ASD	Chaque niveau – escaliers & sorties RDC	NF-SSI DM-003-A
Dispositif sonore et visuel	DSF2000-R/B	ASD	Ensemble des niveaux	NF508 DS 043 A
Diffuseur sonore non autonome	AVS2000-SIP	ASD	Circulations	NF-SSI DS-012-A
Diffuseur lumineux (sanitaires)	DFD2000-B1	ASD	Sanitaires	NF508 DL 015
Centrale ECS adressable	Héphaïs 1024 C	ASD	Local technique SSI	NF-SSI
CMSI	ATENA	ASD	Local technique SSI	NF-SSI
Alimentation de sécurité 48V	HEPHEA 48V	ASD	Local technique SSI	–
Élément déporté	ED4L-SEFI	ASD	Répartis	–
DAC électrique	DAC ELEC	ASD	Portes coupe-feu	–
Détecteur optique de fumée tropicalisé	OA12F-TROP	ASD	Ensemble des locaux	NF-SSI
Indicateur d'action visuel	IND05	ASD	Couloirs	–
Panneau lumineux parking	PLPARK	ASD	Parking	–
BAES ambiance	URAONE 111227V	URA	Locaux & couloirs	NF AEAS SATI
BAES évacuation	URAONE 111013V	URA	Couloirs & issues	NF AEAS SATI
BAES évacuation toiture	URAJET 111317V	URA	Toiture	NF AEAS SATI
Télécommande SATI	Réf. 140011	URA	Local technique	–
Clapet coupe-feu	RF T CR120 – MG2A	RF-t	Gaines techniques	–

Désignation	Référence	Marque	Localisation	Certification
Extracteur local GF	MAXIPLUS 315 D48	CALADAIR	Local GF	–
Tourelle désenfumage	TEDH F400 / TEDV F400	VIM	Toiture	F400
Caisson rejet horizontal	KDTA F400	VIM	Toiture	F400
Extracteur parking	THGT F400	VIM	Parking	F400
Volet désenfumage	RFT AVANTAGE	RFT	Gaines	–